

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 8 DECEMBRE 2020**

Approuvé par le Conseil d'administration du 16 mars 2021

Membres du Conseil :

Présents

Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseiller-ère de Paris
M. Jacques Galvani	Conseiller-ère de Paris
M. Antoine Guillou	Conseiller-ère de Paris
M. Jérôme Gleizes	Conseiller-ère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller-ère de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller-ère de Paris
Mme Nathalie Maquoi	Conseiller-ère de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseiller-ère de Paris
M. Alain Bernard	Représentant le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère en charge de l'enseignement supérieur
M. Nicolas Boffi	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
Mme Hélène Jacquot-Guimbal	Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel
Mme Emmanuelle Lointier , représentée par M. Jean Grillot	Présidente de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
M. Damien François-Groux	Représentant des élèves
Mme Kahinna Kaddour	Représentante des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

Mme Ghislaine Geffroy Présidente du conseil de perfectionnement

Absents excusés:

Mme Elisabeth Stibbe Conseiller-ère de Paris
Mme Sophie Mougard Directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP
M. Laurent Kandel, chef du bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris

Mme Florence Jacquinod, enseignante-chercheure, représentante du personnel de l'EIVP
Mme Charlotte Roux, enseignante-chercheure, représentante du personnel de l'EIVP
M. Philippe Claessen, représentant du personnel de l'EIVP

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 14h40. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

– Budget

2020 – 030 : Situation du budget et des emplois (décembre 2020)

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que le point de situation budgétaire est présenté à chaque séance. Peu de changements sont observés par rapport à la séance du mois dernier. La prévision de recettes propres a été revue à la baisse, principalement en raison de la difficulté à mobiliser des financements privés dans un contexte de récession économique. Côté dépenses, l'estimation a été revue à la baisse, pour les charges générales du fait de l'annulation ou du report de certaines opérations, mais aussi pour les dépenses de personnel. L'enveloppe des dépenses de personnel avait été abondée en budget supplémentaire. Des moyens supplémentaires ont effectivement été mis en place pour aider à la réalisation de l'enseignement à distance avec, depuis le mois de mars, un troisième technicien informatique pour assister les enseignants dans la prise en mains des outils. Cependant, ce recrutement en surnombre a été compensé par des vacances de postes par ailleurs, ce qui devrait conduire à une dépense exécutée à peu près du même montant qu'en 2019. Une sous-consommation est constatée sur l'enveloppe des subventions aux associations ; les crédits vont être transférés par décision modificative pour abonder l'enveloppe des bourses de mobilité et bourses d'établissement sur critères sociaux. La prévision d'exécution de la section d'investissement est inchangée. Concernant la situation des emplois, il n'y a pas eu de mouvement depuis le dernier conseil d'administration. Un point qui n'avait pas été relevé lors des précédents comptes-rendus est la stabilisation de certaines situations d'emploi : depuis le 1^{er} janvier, sur un effectif d'une cinquantaine de personnes, deux contractuels ont été CDIés, deux agents de catégorie C sont entrés dans un processus de titularisation et un agent détaché a été intégré. **Laurence Berry** fait valoir que l'on part d'une situation où 75% du personnel de l'Ecole était en CDD et que la politique menée depuis cinq ans vise à atteindre une situation plus proche de la normale en matière de statuts d'emploi.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est pris acte de la communication sur la situation du budget et des emplois.

2020 – 031 : Décision modificative n°2 - budget 2020

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la décision modificative a pour objet le transfert de crédits en dépense entre deux chapitres de la section de fonctionnement. Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est abondé par prélèvement sur le chapitre 65 « subventions », pour le financement des bourses de mobilité et bourses d'établissement sur critères sociaux. L'objectif de ce transfert est de maintenir à peu près constant l'effort

budgétaire en faveur des élèves, alors que plusieurs projets associatifs ont dû être annulés ou reportés en raison de la crise sanitaire. Le montant transféré s'élève à 35.000 €

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la deuxième décision modificative du budget de l'exercice 2020 est adoptée à l'unanimité.

2020 – 032 : Bilan de la taxe d'apprentissage (campagne 2020)

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que, pour la première fois, en 2020 les établissements d'enseignement collectent en direct la taxe d'apprentissage auprès des entreprises pour la fraction de 13% dévolue aux formations sous statut d'étudiant. Cette réforme a nécessité une adaptation de l'organisation, tant pour les entreprises que pour les établissements d'enseignement. L'EIVP a déployé une communication spécifique à destination des entreprises sur les modalités de paiement de la taxe. Cette communication a cependant été perturbée par la crise sanitaire et les mesures de confinement du printemps 2020. Le montant de la collecte s'élève à 142.700 € ; il est inférieur à l'inscription budgétaire mais peut néanmoins être considéré comme satisfaisant dans ces circonstances, beaucoup d'entreprises ayant choisi, par souci de simplification, de concentrer leurs versements vers des écoles partenaires et/ou proposant des formations sous statut d'apprenti. Constatant la baisse tendancielle des recettes issues de la taxe d'apprentissage et dans l'attente de l'ouverture de sa propre filière sous statut d'apprenti, l'EIVP s'efforce de fidéliser les entreprises contributrices en leur proposant un programme de partenariat, qui a été présenté au conseil d'administration lors de sa séance du 20 mai 2020.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le compte-rendu des recettes de taxe d'apprentissage de l'exercice 2020 est adoptée à l'unanimité.

2020 – 033 : Budget primitif de l'exercice 2021

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle les éléments favorables qui ont été évoqués en introduction du débat d'orientation budgétaire, et notamment l'attractivité de la formation d'ingénieur, confirmée par le bilan de la rentrée qui sera présenté plus avant dans la séance, et l'intégration de l'Ecole en tant qu'établissement-composante de l'Université Gustave Eiffel, effective depuis le 1^{er} janvier 2020, qui renforce sa capacité d'expertise, de pilotage et lui ouvre de nouvelles voies de développement. Il se félicite du soutien réaffirmé de la Ville de Paris au projet d'établissement. Il remercie chaleureusement **Marie-Christine Lemardeley** pour avoir défendu l'Ecole dans les arbitrages budgétaires et avoir obtenu non seulement le maintien du montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville mais encore l'augmentation de la subvention d'investissement dont le montant est porté de 320.000 € à 350.000 €.

Il souligne la fragilité de l'équilibre économique de l'établissement et la difficulté accrue de trouver des relais de financement auprès des entreprises, au-delà des partenaires déjà fidélisés par l'Ecole, dans un contexte marqué par la récession économique. Le budget primitif pour 2021 prend en compte des recettes propres de fonctionnement inférieures aux réalisations des précédents exercices. Cette diminution s'explique pour partie par un changement de périmètre. En effet, le portage des projets de recherche

partenariaux et des emplois directs de la recherche (doctorants, ingénieurs d'études...) est progressivement repris par l'Université Gustave Eiffel, pour les nouveaux projets. Des pertes nettes de recettes sont cependant à envisager. Notamment, les recettes issues de la taxe d'apprentissage sont estimées à 120.000 € en 2021, contre 160.000 € inscrits au BP 2020, au vu des résultats de la campagne de collecte 2020 et de la contraction de la masse salariale des entreprises, qui constitue l'assiette de la taxe. La diminution des charges liées au concours d'entrée (bien que de moindre ampleur qu'espéré) et l'allègement de la charge nette d'amortissement (ramenée de 75.000 € à 28.000 €) permettent de maintenir les crédits ouverts pour le financement de l'activité à un niveau proche de 2020. Le cadrage des dépenses reste très serré.

Franck Jung relève que le projet de budget ne valorise que partiellement les apports de l'Université Gustave Eiffel. Les apports monétaires sont constitués par la prise en charge financière, sur crédits I-SITE, d'un poste d'ingénieur pédagogique et du coût d'environnement d'une thèse (projet de recherche E3S). Les apports non monétaires comprennent une expertise en recherche, pédagogie, organisation des formations, un accompagnement méthodologique et la fourniture d'outils, en particulier pour la réforme du programme de la formation d'ingénieur et pour le déploiement des modalités de formation à distance lors du confinement. L'EIVP apporte une contribution sans contrepartie monétaire dans différents projets portés par l'Université Gustave Eiffel : projets de recherche (UrbaRiskLab, E3S...), projet Pioneer d'université européenne.

Laurence Berry commente la présentation synthétique du budget. Elle relève que le projet de budget est proche de l'esquisse présentée en support du débat d'orientation budgétaire, du fait de la stabilité de la subvention de la Ville de Paris, en soulignant que l'établissement est bien conscient qu'il s'agit d'une situation très favorable. Pour les recettes propres, l'inscription est en ligne avec les réalisations prévues en 2020. Les crédits inscrits pour le remboursement au MTES des frais d'organisation du concours d'entrée sont en-deçà du BP2020 mais ont été revus à la hausse par rapport à l'esquisse, au vu des éléments présentés par les organisateurs et qui seront détaillés plus avant dans la séance. L'enveloppe des subventions aux associations est sanctuarisée. L'enveloppe budgétaire des dépenses de personnel est en diminution de 2% par rapport au budget primitif 2020. Cela résulte en partie du changement de périmètre mentionné au sujet des recettes (prise en charge des emplois directs des projets de recherche par l'Université Gustave Eiffel). Il n'y a pas de suppression de poste. Un départ en retraite, prévu par le schéma d'emploi n'a pas été remplacé. Enfin, certaines missions qui étaient assurées par du personnel non permanent vont changer de support juridique et seront réalisées sous forme de prestations de service. Concernant la section d'investissement, les crédits sont destinés à financer des renouvellements d'équipements informatiques et d'installations techniques du bâtiment. Un projet de restructuration du rez-de-chaussée, autour d'un centre de documentation ouvert comme espace de travail et d'échange pour les étudiants, va être lancé. Beaucoup d'Écoles mettent en œuvre ce type de dispositions. C'est un investissement conséquent qui nécessitera un travail de programmation fonctionnelle et une large concertation avec les personnels et les usagers. **Laurence Berry** conclut en se disant soulagée que l'établissement puisse présenter ce projet de budget, car des scénarios beaucoup plus durs auraient été envisagés s'il avait fallu encaisser la même année une baisse des recettes propres et une baisse de la subvention de fonctionnement.

Marie-Christine Lemardeley confirme que la subvention de fonctionnement est maintenue et que la subvention d'investissement est même augmentée. Le maintien de la subvention de fonctionnement n'était pas gagné d'avance car la négociation budgétaire avait été engagée sur une hypothèse de baisse de 5%. **Marie-Christine Lemardeley** a plaidé la fragilité de l'équilibre économique de l'établissement et la volonté de réussir l'intégration dans l'Université Gustave Eiffel ; elle souhaite que l'EIVP prenne toute sa place dans ce nouvel ensemble et ne soit pas considérée comme le « parent pauvre ». Elle estime qu'il devrait être possible de rendre plus concrets dans le budget les apports croisés entre l'Université Gustave

Eiffel et l'EIVP ; il existe aujourd'hui des flux monétaires mais également des contributions sans contrepartie monétaire qui devraient être valorisées. Il lui semble important de montrer la richesse de cette collaboration. Elle invite l'établissement à remercier la Maire de Paris pour avoir rendu un arbitrage favorable dans ce dossier.

Hélène Jacquot-Guimbal remercie **Marie-Christine Lemardeley** ainsi que la Maire de Paris pour leur engagement en faveur de l'Ecole et de l'Université Gustave Eiffel. Elle convient que l'EIVP peut apparaître comme un « petit Poucet » dans l'Université, mais elle considère cette diversité comme une richesse. L'EIVP apporte le lien avec Paris, mais aussi sa familiarité avec l'ingénierie urbaine, qui permet de monter plus rapidement des projets dans ce domaine, tels que des workshops ou des formations en commun. Il est important de retracer les échanges financiers et de veiller à ce qu'ils soient aussi neutres que possible, mais l'essentiel est la valeur ajoutée produite par ce rapprochement. Il n'est pas attendu des économies d'échelle, mais des synergies entre les différentes composantes. **Hélène Jacquot-Guimbal** précise qu'il s'agit probablement de sa dernière participation au conseil d'administration en tant que présidente par intérim de l'Université, puisque le conseil d'administration de l'Université va élire le 17 décembre son président. Elle affirme que l'Université maintiendra une participation active aux instances de l'Ecole.

Jérôme Gleizes reprend à son compte la notion de contribution non monétaire employée dans le rapport de présentation et par **Marie-Christine Lemardeley**. Il souligne que l'importance économique du secteur non marchand est souvent sous-estimée, du fait que sa contribution n'est pas retracée par des flux monétaires. Il relève que l'EIVP apporte aussi des contributions non monétaires à la Ville de Paris. Il invite à réfléchir à un document qui permettrait de les retracer. En tant que membre de la commission des finances du Conseil de Paris, il confirme que les montants de subventions inscrits en recettes sont conformes aux inscriptions en dépense dans le budget de la Ville de Paris et que, par conséquent, le budget présenté est sincère.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 est adoptée à l'unanimité.

2020 – 034 : Bilan de la rentrée 2020

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente tout d'abord les effectifs de la formation d'ingénieur. L'organisation des concours a été perturbée par la crise sanitaire ; les épreuves orales n'ont pas pu se tenir en raison des mesures de confinement. L'EIVP a pu néanmoins faire le plein dans l'ensemble des filières ouvertes aux concours externes, avec un léger surnuméraire dans la filière PC qui porte le nombre d'admis à 85 pour 81 places offertes. Ces dernières années, entre 95% et 105% des places proposées ont été pourvues ; un léger surbooking permet de faire face aux désistements qui restaient possibles jusqu'à la rentrée. Le concours interne de la Ville de Paris a amené deux lauréats qui effectuent une année de stage probatoire avant d'intégrer le cursus ingénieur ; 19 étudiants détenteurs d'un grade universitaire ou issus de prépa ATS ou PT ont été admis sur titres, un chiffre en hausse par rapport à 2019, et 10 élèves de l'ENSA Paris-La Villette ont été admis dans le bi-cursus architecte-ingénieur. 21 étudiants internationaux ont intégré le cursus ingénieur (avec pour certains une rentrée décalée à février 2021), dont 16 en double diplôme ; pour la première fois cette année, deux de ces élèves ont été recrutés via le concours Eg@ qui s'adresse aux étudiants d'Afrique subsaharienne. Quatre élèves sont accueillis dans le cadre d'accords avec des écoles

partenaires française, dont un élève en double diplôme avec l'ENSG. La proportion de femmes parmi les entrants (38%) est plus faible que les années précédentes mais reste très supérieure à la moyenne des écoles d'ingénieur. Les effectifs de la formation d'ingénieur sont en progression, passant de 386 à 400 élèves. Le taux de redoublement est maîtrisé.

Concernant les autres formations dispensées par l'Ecole, **Franck Jung** relève la progression des effectifs de la formation EPS-AA d'assistant en architecture (76 élèves inscrits) et de la licence professionnelle d'assistant chef de projet en aménagement de l'espace opérée en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel (16 inscrits, dont 8 sous statut d'apprenti). Les deux Mastères spécialisés Urbantic et Urbeausep ont ouvert une session à la rentrée 2020. La deuxième session de la formation D-PRAUG, réalisée en partenariat avec l'ENSA de Paris-La Villette et l'Ecole d'urbanisme de Paris, a débuté en février 2020 pour une durée d'un an. L'EIVP dispense également une action récurrente de formation d'accompagnement à la prise de poste pour les techniciens supérieurs principaux de la Ville de Paris et un parcours d'accès au diplôme d'ingénieur par la VAE. Quatre doctorants encadrés par des enseignants-chercheurs de l'EIVP sont comptabilisés dans les effectifs. Au total, l'EIVP dénombre à la rentrée 2020 un effectif de 500 étudiants.

Jérôme Gleizes invite les administrateurs présents à observer la diversité des formations dispensées par l'Ecole, à différents niveaux de qualification. Il déplore que cette année seules deux écoles d'ingénieur françaises aient été autorisées à organiser des oraux et espère vivement que ces épreuves pourront à nouveau être organisées l'année prochaine.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est pris acte de la communication sur le bilan de la rentrée 2020.

2020 – 035 : Nombre de places au concours

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung précise que l'EIVP adhère au concours Mines-Télécom à compter de la session 2021, pour les filières MP, PC et PSI. Ultérieurement, il pourra être envisagé de recruter via ce concours dans la filière TSI (pour laquelle l'EIVP passe actuellement par le concours INP) et dans la filière PT (dont sont issus certains élèves admis sur titres). Le nombre de places offertes dans les filières MP, PC et PSI est inchangé. Il est proposé de ramener de 7 à 5 le nombre de places offert au concours TSI, en raison des difficultés observées dans le parcours des élèves issus de cette filière. Les places offertes aux concours interne et externe dans la filière « fonctionnaire » feront l'objet d'un arrêté de la Maire de Paris. Le nombre de places offertes à l'admission sur titres et au bi-cursus architecte-ingénieur est maintenu à 35 au total.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le nombre de places offertes aux concours et à l'admission sur titres est adoptée à l'unanimité.

2020 – 036 : Convention de chaire avec ECT

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que le développement de chaires d'enseignement et de recherche avec des partenariats industriels est un objectif contractualisé avec la Ville de Paris dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance de l'Ecole. L'EIVP a créé en 2018 une chaire sur la thématique de la

valorisation des terres issues des chantiers urbains, grâce au mécénat de l'entreprise ECT. Cette société familiale est spécialisée dans la récupération des terres inertes (non polluées) excavées à l'occasion des chantiers du bâtiment et des travaux publics, et leur réemploi, par exemple pour la réalisation d'aménagements paysagers, d'ouvrages de protection phonique en bordure de voies ou la remédiation de sols pollués. Les actions de la chaire comprennent des colloques ainsi que la publication d'un ouvrage « La Terre dans tous ses états ». Le soutien financier apporté à l'École s'élève à 50.000 € par an. Il est proposé de renouveler la convention de chaire pour une durée de deux ans, sur la base d'un nouveau programme d'actions.

Jérôme Gleizes salue la qualité de l'ouvrage publié par l'EIVP. Il souligne qu'à travers ce partenariat avec ECT, l'EIVP aborde un enjeu très important d'économie circulaire : le réemploi des quelque 10 millions de mètres cubes de terre excavés chaque année. Très peu d'écoles travaillent actuellement sur ces sujets.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de chaire d'enseignement et de recherche avec la société Enviro-Conseil et Travaux (ECT) est adoptée à l'unanimité.

2020 – 037 : Avenant à la convention de chaire avec Evesa

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que la chaire d'enseignement et de recherche sur la thématique de l'éclairage public urbain a été créée il y a trois ans par l'EIVP avec l'entreprise Evesa. En plus des actions de la chaire, l'entreprise accueille, dans le cadre d'une convention CIFRE, un doctorant encadré par l'EIVP. Le financement apporté s'élève à 90.000 € par an. Il a notamment permis de financer une mission d'ingénierie pédagogique qui a aidé à retravailler certains enseignements, notamment le cours d'éclairage public. Les entreprises partenaires des chaires proposent des sujets d'études avec des mises en situation très concrètes, très appréciées des étudiants. Il est proposé de prolonger la convention de chaire, par avenant, pour une année supplémentaire, l'entreprise n'ayant pas de visibilité sur son portefeuille d'activités au-delà de cette échéance.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant de prolongation de la convention de chaire d'enseignement et de recherche avec la société Evesa est adoptée à l'unanimité.

2020 – 038 : Convention avec le Ministère de la transition écologique et solidaire pour la session 2020 du concours

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que 2020 est la dernière édition du concours TPE-EIVP, qui était organisé par le Ministère de la transition écologique et solidaire sur la base des écrits du concours Mines-Ponts. Cette année, il était prévu de se raccrocher aux épreuves orales du concours Mines-Télécom, qui n'ont toutefois pas pu être organisées en raison du confinement. La participation financière demandée par le Ministère à l'EIVP, d'un montant de 131.000 €, couvre les frais engagés par le Ministère, comprenant le coût d'organisation des écrits ainsi qu'une contribution forfaitaire demandée par l'Institut Mines-Télécom, nonobstant l'absence d'épreuves orales. La participation est calculée au prorata du nombre de places pourvues au concours ; elle est plus élevée que prévu en raison d'une diminution du nombre d'élèves recrutés par les autres écoles adhérentes.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec le Ministère de la transition écologique et solidaire relative à l'organisation de la session 2020 du concours TPE-EIVP est adoptée à l'unanimité.

2020 – 039 : Convention avec l'institut Mines-Télécom pour les sessions 2021 et 2022 du concours

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung indique que la convention passée avec l'Institut Mines-Télécom décrit la manière dont s'organise la préparation du concours et précise certaines modalités, notamment le choix des barres d'admissibilité. Bien qu'un principe d'équilibre économique soit inscrit dans la convention, celle-ci ne crée pas de nouvel engagement financier pour l'établissement, car le concours est auto-financé par les frais d'inscription acquittés par les élèves. L'adhésion au concours permet à l'EIVP de bénéficier d'un support en communication avec, cette année, l'organisation d'un forum en ligne à destination des élèves de classes préparatoires.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'institut Mines-Télécom relative à l'adhésion de l'EIVP au concours Mines-Télécom pour les sessions 2021 et 2022 est adoptée à l'unanimité.

2020 – 040 : Convention-cadre de coopération avec le Cerema

2020 – 041 : Convention de coopération avec le Cerema pour la formation Urbantic

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter les deux projets.

Franck Jung situe ce partenariat dans le cadre plus global de coopération entre l'Université Gustave Eiffel et le Cerema, établissement du réseau scientifique et technique du Ministère de la transition écologique et solidaire. Il relève que le Cerema est déjà partenaire de l'EIVP dans plusieurs projets de recherche. Une implication plus grande dans les activités de formation, initiale et continue, est souhaitée par les deux parties. Le Cerema dispose d'une forte expertise dans un ensemble de domaines en lien avec le génie urbain : mobilité, infrastructures de transport, urbanisme et construction, préservation des ressources, prévention des risques... susceptible d'être mobilisée dans la mise en œuvre des formations dispensées par l'Ecole et le développement de nouvelles formations. Il est proposé au conseil d'administration d'approuver une convention posant le cadre de coopération entre les deux institutions et, en application de celle-ci, une convention relative à l'intervention d'experts du Cerema dans le Mastère spécialisé Urbantic.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention-cadre de coopération avec le Cerema est approuvée à l'unanimité.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec le Cerema relative à la formation Mastère spécialisé Urbantic est adoptée à l'unanimité.

2020 – 042 : Convention avec l’Inrae – Services d’enseignement

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la convention a pour objet la prise en charge financière des interventions d’une chercheuse de l’Inrae dans les enseignements du Mastère spécialisé Urbeausep. Les formations dispensées par l’EIVP font appel à un grand nombre d’intervenants extérieurs ; selon la politique de gestion des ressources humaines de l’employeur principal de ces personnes, les interventions peuvent être réalisées en cumul d’emploi ou dans le cadre d’accords entre institutions.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d’une convention avec l’Inrae relative à des interventions dans la formation Mastère spécialisé Urbeausep est adoptée à l’unanimité.

2020 – 043 : Convention avec la CDEFI relative à un complément bourse Brafitec

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente brièvement le dispositif de bourses Brafitec, financé par le Ministère des affaires étrangères et par son homologue brésilien, et mis en œuvre, pour la partie française, par la Conférence des directeurs des écoles françaises d’ingénieurs (CDEFI). A la demande du comptable public, les flux financiers, relativement complexes, sont retracés par une convention. Le projet de convention présenté porte sur le financement d’un complément de bourses pour les élèves-ingénieurs en mobilité internationale au Brésil, pour tenir compte des surcoûts induits par la situation sanitaire.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d’une convention avec la CDEFI relative au dispositif de bourses de mobilité Brafitec est adoptée à l’unanimité.

- Ressources Humaines

2020 – 044 : Indemnité kilométrique vélo

2020 – 045 : Remboursement Vélib’

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter les projets.

Marie Bouard situe les mesures proposées dans le contexte de la crise sanitaire, qui a fait évoluer les pratiques de mobilité des agents de l’EIVP. Il s’agit, d’une part, de mettre en place au niveau de l’établissement le dispositif de l’indemnité kilométrique vélo, tel que prévu par la réglementation de la fonction publique et, d’autre part, de mettre à jour les tarifs et conditions d’accès au remboursement de l’abonnement Vélib’.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération approuvant l’instauration de l’indemnité kilométrique vélo au bénéfice du personnel de l’EIVP, est adoptée à l’unanimité.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération fixant les conditions et les modalités de remboursement de l’abonnement au service Vélib’, au bénéfice du personnel et des élèves de l’EIVP, est adoptée à l’unanimité.

- Questions diverses

Jérôme Gleizes et **Franck Jung** évoquent brièvement les prochaines actualités de l’Ecole : le déconfinement, que l’on espère pouvoir être mis en œuvre dans l’enseignement supérieur à partir du 1^{er} février 2021, et la

nouvelle maquette pédagogique du diplôme d'ingénieur, qui fera l'objet d'une présentation à la prochaine séance du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 16h05.